

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : Synfluid® PAO 8 cSt

Matériel : 1133535, 1111743, 1111742, 1111735, 1079836, 1079942,

1079666

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
1-Decene	872-05-9 212-819-2	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119486878-12-0006
1-Decene	872-05-9 212-819-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119486878-12-0024

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses : Fabrication

Supported Utilisation comme intermédiaire

Formulation

Utilisation dans les revêtements – industriel Utilisation dans les revêtements – professionnel Utilisation de revêtements – consommateur

Lubrifiants - industriel Lubrifiants - professionnel Lubrifiants - consommateur

Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de

laminage - industriel

Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de

laminage – professionnel

Liquides fonctionnels – industriel Liquides fonctionnels – professionnel Liquides fonctionnels – consommateur

Utilisation pour la production de polymères - industriel

Utilisation agrochimique Utilisation agrochimique

Autre utilisation

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à

des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Numéro de la FDS:100000062776

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP

9500 Lakeside Blvd. The Woodlands, TX 77381

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.

Airport Plaza (Stockholm Building)

Leonardo Da Vincilaan 19

1831 Diegem Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530

Responsible Party: Product Safety Group

Email:sds@cpchem.com

1.4

Numéro d'appel d'urgence:

Santé:

866.442.9628 (Amerique du Nord) 1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)
Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil: 0800.111.767 Hors du Brésil: +55.19.3467.1600

Argentine: +(54)-1159839431

EUROPE: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche: VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique: 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie: +359 2 9154 233

Croatie: +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre: 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande: 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France: Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Allemagne: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande: 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

Italie: CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie: Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone: 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie: +370 (85) 2362052

Luxembourg: (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte: +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal: Numéro de téléphone du CIAV: +351 800 250 250

Roumanie: +40213183606 Slovaquie: +421 2 5477 4166 Slovénie: Numéro de téléphone: 112

Espagne: Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol: +34 91 562 04 20

(24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède: 112 - demandez le centre antipoison

Organisation qui a préparé

la FDS

: Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1

Classification de la substance ou du mélange RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3

Autres dangers

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes Polyalphaolefin

PAO

Formule moléculaire Polymer

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
1-Decene Homopolymer Hydrogenated			100	

Ne contient pas d'ingrédients dangereux pour la santé conformément au SGH. :

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1

Description des premiers secours

Conseils généraux Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter

un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Avis aux médecins

Numéro de la FDS:100000062776 4/16

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : 252 - 265 °C (252 - 265 °C)

Méthode: ASTM D-92

Température d'auto-

inflammation

: 369 °C (369 °C)

5.1

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de

la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit.

5.2

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement proche.

5.3

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des

moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement proche.

Protection contre les

incendies et les explosions

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits

sûrs. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

5/16

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

6.3

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4

Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1

7.2

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger **Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne

pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

et l'explosion

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à

des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Classe de stockage

(Allemagne)

: Liquides combustibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1

Paramètres de contrôle Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

SI

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
1-Decene Homopolymer Hydrogenated	SI OEL	MV	5 mg/m3	Alveolarna frakcija
	SI OEL	KTV	20 mg/m3	Alveolarna frakcija

DE

ı	<u></u>						
	Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung		
l	1-Decene Homopolymer	DE TRGS 900	AGW	5 mg/m3	Y, Alveolengängige		

Numéro de la FDS:100000062776 6/16

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

Hydrogenated				Fraktion
	DE DFG MAK	MAK	5 mg/m3	C, gemessen als alveolengängige Fraktion

C Eine fruchtschädigende Wirkung ist bei Einhaltung des MAK- und BATWertes nicht anzunehmen

СН

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
1-Decene Homopolymer Hydrogenated	CH SUVA	MAK-Wert	5 mg/m3	SSc, einatembarer Staub

SSc Eine Schädigung der Leibesfrucht braucht bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht befürchtet zu werden.

8.2

Contrôles de l'exposition Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué cidessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne

sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-

USA.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants

devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de

dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes

de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du

corps

Choisissez la protection corporelle en fonction de la quantité et de la concentration de la substance, ainsi que de la tâche

effectuée sur le lieu de travail. Un EPI approprié peut

7/16

comprendre :. Vêtements légers de protection.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour l'environnement. Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.

Y Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide
Couleur : Clair, incolore
Odeur : Inodore

Données de sécurité

Point d'éclair : 252 - 265 °C (252 - 265 °C)

Méthode: ASTM D-92

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité, : Non applicable

supérieure

Inflammabilité (solide, gaz) :

Propriétés comburantes : non

Température d'auto- : 369 °C (369 °C)

inflammation

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Formule moléculaire : Polymer

Poids moléculaire : Varie

pH : Non applicable

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : 430 °C (430 °C)

Pression de vapeur : 0,10 MMHG

à 232 °C (232 °C)

Densité relative : 0.83

à 15,6 °C (15,6 °C)

Hydrosolubilité : Soluble dans les solvants d'hydrocarbures ; insoluble dans

l'eau.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 46 cSt

à 40 °C (40 °C)

Densité de vapeur relative : 10

(Air = 1.0)

Taux d'évaporation :

Numéro de la FDS:100000062776 8/16

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

Méthode: ASTM D5800

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1

Réactivité : Stable à température et pression ambiantes normales.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions

ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Stable dans les conditions

recommandées de stockage., Pas de dangers particuliers à

signaler.

10.4

Conditions à éviter : Donnée non disponible.

10.5

Matières à éviter : Donnée non disponible.

Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.6

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1

Informations sur les effets toxicologiques

Synfluid® PAO 8 cSt

Toxicité aiguë par voie : DL50 oral: > 5.000 mg/kg

orale Espèce: Rat

Synfluid® PAO 8 cSt

Toxicité aiguë par : CL50: > 5,2 mg/l inhalation : Durée d'exposition: 4 h

Espèce: Rat

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Synfluid® PAO 8 cSt

Numéro de la FDS:100000062776 9/16

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Lapin

Synfluid® PAO 8 cSt

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau

Synfluid® PAO 8 cSt

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux

Synfluid® PAO 8 cSt

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Synfluid® PAO 8 cSt

Génotoxicité in vitro : Remarques: Aucun effet indésirable à prévoir, L'information

fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 8 cSt

Génotoxicité in vivo : Remarques: Aucun effet indésirable à prévoir, L'information

fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 8 cSt

Cancérogénicité : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Évaluation toxicologique

Synfluid® PAO 8 cSt

Effets CMR : Cancérogénicité:

N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Mutagénicité:

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Tératogénicité:

aucun effet sur le développement Toxicité pour la reproduction: Pas toxique pour la reproduction

11.2

Informations sur les autres dangers

Synfluid® PAO 8 cSt

Information supplémentaire

: Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Numéro de la FDS:100000062776 10/16

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

12.1

Toxicité

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons : LL50: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EC50: > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : NOELR: 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Espèce: Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce) Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable.

Devrait être intrinsèquement biodégradable.

12.3

Potentiel de bioaccumulation

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4

Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7

Autres effets néfastes

Information écologique : Donnée non disponible

Numéro de la FDS:100000062776 11/16

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

supplémentaire

12.8

Information écologique supplémentaire

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

: Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

: Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes

aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1

Méthodes de traitement des déchets

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour l'environnement. Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.7

Informations relatives au transport

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définitions réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissement pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissement.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TÎTRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Numéro de la FDS:100000062776

Version 2.20

Date de révision 2025-10-22

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CÉTTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Autres informations

: Polyolefin (molecular weight 300+), S.T. 2, Cat.Y

13/16

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:

Non applicable

État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la

Synfluid® PAO 8 cSt

Suisse CH INV

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

réglementation REACH 1907/2006/CE. Listé ou en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie

TSCA afférente concernant les substances actives

Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

velle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire Numéro de notification: HSR002606

Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI : Toutes les substances de ce produit ont été

enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par

l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les

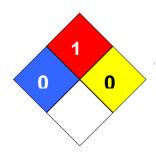
substances.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 0

Risque d'incendie: 1 Danger de réactivité: 0



Date de révision 2025-10-22 Date de dernière parution 2025-06-16

Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : 3334

NSF H1, HX-1 Registered, meets USDA 1998 H1 Guidelines

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être

Numéro de la FDS:100000062776

Version 2.20

Date de révision 2025-10-22

applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés					
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %		
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé		
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie		
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail		
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie		
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo- zélandais des substances chimiques		
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé		
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable		
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail		
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolifères spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise		
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales		
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique		
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources		
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme		
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds		
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite		
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps		
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques		

Numéro de la FDS:100000062776

Synfluid® PAO 8 cSt

Version 2.20 Date de révision 2025-10-22

	substances chimiques existantes et nouvelles		
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë